

Compte rendu

Conseil municipal du 13 février 2021

Présents : Mmes et Mrs Daniel SALLES, Nadège TOURNEBIZE, Gilles AVRIL, José MULA, Brice CASSOUX, Carole LOUBAT, Florence LANCIAL, Samuel SWITEK, Emmanuelle TEXIER, Patrice RONDET, Catherine LECLECH, Elodie DARTAYRE, Sandie CHAISE, Alexandre CARCOUET.

Excusé : Philippe PLANCHE.

Secrétaire de séance : Mr Gilles AVRIL.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil de leur présence.

Propose de passer à l'ordre du jour ;

1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2020 :

Monsieur le maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Délibération : procès-verbal approuvé.
A L'UNANIMITE

2- L'Adressage de la commune:

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Avril pour faire le point sur l'avancement du dossier et propose aux membres du conseil de se rendre, en fin de réunion, à l'exposition actuellement en cours.

Monsieur Avril rappelle au conseil municipal que le planning de travail comportait des réunions publiques pour donner connaissance aux habitants des noms de voies retenus après la consultation faites auprès d'eux et d'obtenir leurs remarques ou observations.

Au vu des mesures sanitaires actuelles, il a été décidé de remplacer ces réunions par une exposition au centre culturel qui se déroule actuellement depuis le 6 février et se terminera le 20 février prochain.

Propose aux membres de conseil de prendre connaissance des documents donnés sur table.

Le premier document concerne « les bonnes pratiques de l'adresse » réalisé par l'**Agence Nationale** de la **Cohésion des territoires**.

Monsieur Avril précise qu'il a été tenu compte des préconisations contenues dans ce document en particulier :

- L'article 2.1 portant sur la « nature » de la voie à dénommer
- L'article 2.1.4 portant sur les hameaux et lieux-dits :

Les hameaux et lieux –dits doivent conserver leur nom autant que possible, leurs voies sont dénommées et leurs constructions numérotées. Il est conseillé de nommer la principale voie qui dessert un hameau sous la forme par « Route du nom du hameau ».

La précision du lieu-dit se révèle très précieuse pour l'accès des secours, elle permet de ne pas renommer les voies en doublon : il suffit de préciser le hameau en complément d'adresse, c'est à dire sur une ligne complémentaire. Ainsi la Rue du Lavoir à la Ferté et la rue du lavoir à Mogador constituent deux voies distinctes appartenant à la même commune et situées dans deux hameaux différents.

- L'article 2.2.1 portant sur la numérotation :
Doivent porter des numéros : les immeubles, maisons individuelles, les biens meubles (boîtes aux lettres, mobilhommes / caravanes), les activités ou services (entreprises, bureaux, commerce, etc)
- L'article 2.2.2 portant sur la gestion des numéros :
*Les numéros se suivent depuis le centre vers la périphérie et en d'ambiguïté, il convient de choisir le sens de l'est vers l'ouest et du nord vers le sud.
Les numéros pairs sont positionnés à droite, les impairs à gauche depuis le début de la voie ;
Prévoir des numéros pour de nouvelles habitations à venir ;
Eviter les extensions bis, ter, quater ainsi que les lettres A, B, C, dans la numérotation.*

Fait part aux membres du conseil des remarques recensées lors de la première semaine de l'exposition :

- Des satisfactions de personnes découvrant que nous avons pris en compte leurs propositions,
- Des demandes de précisions sur le fait de garder ou non les noms des lieux-dits dans les adresses,

Concernant l'adresse postale : Chaque habitant a le libre choix d'indiquer sur son adresse le lieu-dit.

Exemple :

Monsieur DURAND ERNEST	ou	Monsieur DURAND ERNEST
500 rue de la route droite		500 rue de la route droite
63160 Egliseneuve pres Billom		Le lieu-dit
		63160 Egliseneuve pres Billom

- Des demandes de renseignements pour prévenir les différents organismes du changement d'adresse.

3- Travaux d'enfouissement réseau Télécom à la Pireyre :

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques. Une délibération avait été prise le 28 février 2020 pour valider l'avant-projet des travaux du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITE et de GAZ du Puy de Dôme, auquel la Commune est adhérente.

L'avant-projet a été modifié (il manquait quelques maisons à enfouir) et le montant des travaux est donc légèrement à la hausse :

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le S.I.E.G. – le conseil départemental du Puy de Dôme et orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du S.I.E.G.
- l'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **10 600 euros HT** (au lieu de 7 400,00 € H.T.), **soit 12 720 euros TTC** (au lieu de 8 880,00 € T.T.C).

- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Délibération : proposition acceptée.
A L'UNANIMITE

4- Travaux Eclairage Public place de la Mairie :

Monsieur le Maire informe les élus qu'afin de mettre aux normes l'éclairage public sur la place de la Mairie, le SIEG a réalisé un avant-projet des travaux dont l'estimation globale des travaux s'élève à 3 400 euros HT.

Conformément aux décisions prises par le Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant Hors taxes et en demandant à la commune une participation égale à 50 % de ce montant, soit : 1 700 euros.

Délibération : proposition acceptée.
A L'UNANIMITE

5- Lotissement communal du Mas : bureau d'études assainissement :

Monsieur le Maire rappelle que la commune envisage l'aménagement d'une zone AU sur le village du Mas d'Auteyras avec la réalisation d'un lotissement communal de 12 lots.

Compte tenu de la situation de la station d'épuration du village, il convient de prévoir la construction d'une station de traitement des effluents spécifiques au lotissement, permettant ultérieurement le traitement des effluents de la route départementale, permettant ainsi de soulager la station actuelle.

Souhaite confier une mission de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation des réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales à l'intérieur du lotissement et le transfert des effluents sur le site envisagé pour la nouvelle station (partie basse de la parcelle 71). La collecte des effluents de la route départementale n'est pas envisagée dans le cadre du présent dossier. Pour la station d'épuration à construire, la commune envisage la mise en place d'une micro-station (environ 70 équivalents habitants)

Indique qu'il a une proposition de la société SECAE qui s'élève à 8 000 euros HT qui semble cohérente.

Précise que la mission doit prévoir la réalisation d'une étude d'avant-projet/étude préliminaire permettant en particulier l'étude des différentes solutions possibles sur le réseau, puis la réalisation des études de projet des ouvrages (solution retenue) ainsi que des éléments de missions ACT/VISA/DET et AOR.

Le Maître d'œuvre assurera si nécessaire les missions d'établissement des dossiers de consultation pour les prestations annexes (levé topographique, coordination SPS, études géotechniques, contrôle technique).

6- Débat d'orientations budgétaires : investissements 2021-2024

Monsieur le Maire donne les premières prévisions du budget 2021 qui doit être voté avant le 15 avril.

Informations principales pour 2021 :

➤ **En fonctionnement :**

- Excédent 2020 reporté de 140 000 euros
- Dotations et recettes fiscales identiques
- Dépenses à caractère général maîtrisées
- Dépenses de personnel prenant en compte les éventuels avancements de grades et le prolongement du contrat aidé
- Participations au SIBEM en attente

➤ **En investissement :**

- Dépenses principales : voirie, adressage, acquisition camion-benne, enfouissement réseaux, bâtiments communaux
- Déficit d'investissement 2020 à couvrir (expliqué par les nombreuses dépenses faites et des subventions à venir)
- Un emprunt « d'équilibre » se situerait autour de 70 000 euros

➤ **Proposition d'investissements sur la mandature : liste non-exhaustive**

2022 : station d'épuration du Mas, lancement du Permis d'Aménager du lotissement communal, traverse du bourg du Mas, logements locatifs à Champlong (lot A)

2023 : Mise en accessibilité de l'école + agrandissement, création WC classes maternelles

2024 : remise en état du petit patrimoine

7- Subvention Association Vallée du Madet :

Comme chaque année, une subvention de 250 euros est sollicitée par l'association Vallée du Madet

Délibération : proposition acceptée.

A L'UNANIMITE

8- Questions diverses :

➤ **Lignes directrices de gestion :**

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) sont un outil de référence pour la gestion des ressources humaines qui déterminent :

- la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours en vue, d'une part, de l'élaboration des décisions individuelles d'avancement de grade et de promotion interne prenant effet à compter du 1er janvier 2021 et, d'autre part, en matière de recrutement, d'adapter les compétences à l'évolution des missions et des métiers, de favoriser la diversité des profils, la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité entre les hommes et les femmes.

Un document sera envoyé au centre de gestion de la FPT le 15 février.

- **Pai'jase :**
Il est convenu de faire parvenir aux élus le Pai'jase avant sa diffusion.
- **Logement communal :**
Un nouveau locataire remplacera Madame Cathy GONCALVES dans un des appartements au-dessus de l'école à partir du 15 mars. Il s'agit de Madame Charlotte ENOUS.
- **Site internet :**
Suite à plusieurs rencontres avec M. Mickaël MAURY, webmaster (et locataire du prieuré), il est proposé d'accepter un devis de 1 712 € pour la création d'un nouveau site internet. L'hébergement annuel et les noms de domaine coûteront 126 € par an.
De plus, il semble opportun de demander la création d'un logo et d'une charte graphique qui seront déclinés sur tous les supports de communication (Facebook, bulletin, Pai'jase,). Cette prestation s'élèverait à 280 ou 300 €uros.
- **Acquisition parcelles Denise PUYFOULHOUX**
La commune souhaite racheter au lieu-dit Train 35 m2 de terrain à Mme Denise PUYFOULHOUX et M. Pascal MONTORIER pour régulariser une situation (la route communale empiète sur du privé). La proposition est de 8 euros/m2, soit 280 euros.

Délibération : proposition acceptée.

A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de se rendre à l'exposition portant sur l'adressage.

Fin de la réunion 20h30